



Conseil d'administration

357^e session, Genève, 12-13 juin 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 29 mai 2026

Original: anglais

Organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales à inviter en qualité d'observateur aux réunions officielles de l'OIT

Résumé: Le présent document fournit des informations sur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales à inviter en qualité d'observateur à la quinzième Réunion régionale africaine.

Unité auteur: Département des relations et réunions officielles et des services linguistiques (RELMEETINGS).

Documents connexes: GB.357/INS/9/1.

► Organisations à inviter en qualité d'observateur à la quinzième Réunion régionale africaine (Windhoek, Namibie, 2-4 décembre 2026)

1. L'article 1, paragraphe 12, du Règlement des réunions régionales dispose que:

Des représentants des organisations internationales universelles ou régionales officielles et des organisations internationales universelles ou régionales non gouvernementales qui ont été invitées par le Conseil d'administration soit individuellement, soit aux termes d'un accord permanent, à se faire représenter à la réunion, peuvent y participer en tant qu'observateurs.

2. À sa 356^e session, le Conseil d'administration a délégué à son bureau le pouvoir d'inviter les organisations internationales et les organisations internationales non gouvernementales à se faire représenter aux réunions officielles.
3. À ce titre, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations énumérées ci-dessous à participer, en qualité d'observateur, à la quinzième Réunion régionale africaine, qui se tiendra à Windhoek (Namibie) du 2 au 4 décembre 2026.

Organisations intergouvernementales

- Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC)
- Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT)
- Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (ACLAE)
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
- Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- Commission de l'océan Indien
- Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)
- Association panafricaine de productivité (APAP)
- Union du Maghreb arabe (UMA)
- Union parlementaire africaine (UPA)
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Organisations internationales non gouvernementales, organismes de recherche et établissements universitaires

- Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique)
- Autorité de Développement Intégré des États du Liptako-Gourma (ALG)
- CARE International
- Conseil de coordination syndicale de l'Afrique de l'Est
- Association pour la sécurité sociale en Afrique orientale et centrale

Organisations internationales non gouvernementales, organismes de recherche et établissements universitaires

- Fairtrade International
- Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes
- Global Citizen
- HelpAge International
- Confédération syndicale de la Corne de l'Afrique (HACTU)
- Confédération internationale des syndicats arabes (CISA)
- Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD)
- Internationale francophone du dialogue social (IFDS)
- Forum du secteur privé de la SADC (SPSF)
- Solidarity Center
- Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC)
- Organisation des travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (OTAO)
- Confédération syndicale d'Afrique de l'Est (EATUC)
- Organisation des syndicats d'Afrique centrale (OUSTAC)
- UNI Global Union
- Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation (WIEGO)

Établissements universitaires

- Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar
 - Université Mulungushi
 - Université nationale du Lesotho
 - Université Nelson Mandela
 - Université Stellenbosch
 - Université américaine au Caire
 - Université d'Antananarivo
 - Université de Yaoundé II
 - Université de Fort Hare
 - Université du Ghana
 - Université de Johannesburg
 - Université de Namibie
 - Université du Rwanda
 - Université du Witwatersrand
 - Université de Zambie
-

Organisations internationales non gouvernementales, organismes de recherche et établissements universitaires

Organismes de recherche sur le travail et autres organisations

- Société africaine du droit du travail
- Institut de ressources et de recherche sur le travail (LaRRI)
- Institut national du travail et du développement économique (NALEDI)
- Institut zambien de recherche sur le travail et développement du travail (ZILARD)
- Institut de recherche sur le travail et le développement économique du Zimbabwe (LEDRIZ)
- Institut de recherche sur le travail et les politiques du travail (LaRPI)
- CIVIC+264
- Fonds pour la justice économique et sociale (ESJT)

4. Outre les organisations susmentionnées, le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales énumérées ci-dessous, qui ont conclu un accord permanent avec l'OIT, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT, lesquelles sont invitées d'office à toutes les réunions officielles de l'OIT.

Organisations intergouvernementales à inviter en qualité d'observateur sur la base d'un accord permanent avec l'OIT

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Fonds international de développement agricole (FIDA)
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- ONU-Femmes
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Groupe de la Banque mondiale

Organisations intergouvernementales à inviter en qualité d'observateur sur la base d'un accord permanent avec l'OIT**Organisations régionales et multirégionales**

- Centre africain pour la statistique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA)
- Banque africaine de développement (BafD)
- Union africaine (UA)
- Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC)
- Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC)
- Union européenne (UE)
- Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES)
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
- Ligue des États arabes
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Organisations internationales non gouvernementale dotées du statut consultatif auprès de l'OIT

- Confédération syndicale internationale (CSI)
 - Organisation internationale des employeurs (OIE)
 - Alliance coopérative internationale (ACI)
 - Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)
 - Business Africa
 - Fédération syndicale Mondiale (FSM)
-